



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, et Madame GAULTIER, Adjoints ; Mmes CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, CHAMBARD, CHAREYRE, PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Hakima MELLAC, Adjointe, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Monsieur Pierre BRESSON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Absente : Madame CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité avec la modification suivante : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, a été notée présente alors qu'elle était absente.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

Contexte international

Dans un contexte géopolitique mondial très délicat, l'année 2023 sera l'année d'une croissance faible voire négative. L'inflation qui préoccupe tout le pays, notamment lié à la hausse des coûts des matières premières, impose une attention encore plus particulière que les années précédentes à la performance énergétique. »

La commission des finances s'est appuyée sur ces éléments factuels pour construire les lignes directrices et l'orientation du budget 2023 qui sera proposé en mars.

Contexte économique

3 points concernant le contexte économique du pays :

- Le ralentissement de la croissance et une inflation record en 2022 après la reprise post-covid
- Une prévision de croissance atone en 2023 par rapport à 2022, avec une hypothèse de reprise en 2024
- Le déploiement du fonds vert avec deux milliards d'euros d'aides de l'État dans le but de soutenir les collectivités territoriales dans l'accélération de leur transition écologique.

Les orientations générales de la loi de finances 2023 prévoient :

- Contexte particulier avec un indice des prix à la consommation en novembre 2022 s'élevant à +7,1 %
- Une TVA dynamique au bénéfice des collectivités et en compensation de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) mais sans bénéfice pour la commune
- Mise en œuvre d'un amortisseur sur le tarif de l'électricité à destination des collectivités, sur la part variable du prix de l'électricité, destiné à prendre en charge 50 % des surcoûts entre 180 et 400 euros/MWh
- Une augmentation nationale de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 320 M€
- La BCE (Banque centrale européenne) a augmenté ses taux d'intérêts

Aussi ne faut-il pas noircir systématiquement le tableau. Les prévisionnistes nous avaient déjà conditionné sur une catastrophe économique post covid. Il n'en fut rien bien au contraire. Nous pouvons aussi imaginer une réorganisation géopolitique et géoéconomique suite à la guerre en Ukraine qui offrent d'autres perspectives que le fatalisme ambiant diffusé en continu sur les médias.

Contexte local :

Concernant notre commune, les indicateurs sont favorables.

Les dotations de l'état sont plutôt sur une stabilité qu'une régression. Le pacte financier fiscal mis en place par MBA apporte à notre commune une aide récurrente de 35 000 €, véritable bouffée d'oxygène à nos angoisses. De plus, les fonds de concours de MBA développement local, voirie, non consommés sur le mandat 2020-2026 représentent une enveloppe de 157 000 € qui nous seront d'un précieux secours dans la section d'investissement. Les attributions de compensation de MBA consolident aussi le budget de notre commune.

Les orientations budgétaires globales pour 2023

Ces orientations générales portent sur :

- Assurer la transition écologique et énergétique de la commune
- Répondre aux besoins des Saint-Laurentins en matière sociale
- Poursuivre les investissements dans la mesure d'un contexte tendu. Prioriser les investissements qui génèrent des économies de fonctionnement.

J'en profite pour remercier les membres des commissions des finances et des travaux pour le travail de fond effectué lors de leur réunion afin d'imaginer et de programmer le budget 2023 qui sera voté lors de notre prochain conseil de mars.

Les deux prochains mois seront essentiels pour donner la réelle lecture de la facture des produits énergétiques consommés par rapport aux prévisions projetées. Les mesures de bon sens du quotidien mises en place, abaissement des températures, régulations optimisées de nos équipements énergétiques sont actuellement nos outils de vigilance.

Effectivement nous tâtonnons avec prudence comme tâtonnent les 35 000 maires de France sur ces interrogations. Les dispositifs d'aides aux collectivités du gouvernement concernant la transition écologique, climat et résilience, fonds verts etc.....ne donnent pas de manière claire les arbitrages des aides subventionnables. Si l'isolation des bâtiments communaux semble une évidence, il est beaucoup plus délicat encore de se projeter sur les solutions énergétiques spécifiques à déployer dans notre commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

• **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- Madame Martine BEY : parcelles A44, A315 et A774 ; 113 rue Jean Jaurès ; 72,76 m².
- Madame Isabelle CALAMAND : parcelle A465 ; 72 rue Neuve ; 100 m².

- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10 rue Albert Cousin ; 75,51 m².
- M. BERNARD : parcelle A563 ; 210 rue de la Levée ; 33,5 m².
- M. BOSTE : parcelle A563 ; 210 rue de la Levée ; 77 m².
- Madame BESSON : parcelles A656 et A657 ; 12 rue Jean Moulin ; garage.

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• **RAPPORT DE LA CLECT « SIGNALÉTIQUE, BALISAGE ET PROMOTION DES SENTIERS DE RANDONNÉES IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION**

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence supplémentaire « signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma Directeur de la Randonnée de Mâconnais Beaujolais Agglomération ;

• **TARIFS MUNICIPAUX 2023**

VALIDE les tarifs municipaux tels qu'indiqués dans les tableaux joints.

• **VENTE APPARTEMENTS COMMUNAUX RUE DE LA LEVÉE : COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION N°2022-035 DU 4 JUILLET 2022**

VALIDE les prix de vente suivants pour les appartements situés 245 et 257 rue de la Levée à Replonges (01750) :

- Appartement de 59,15 m² = 45.000,00 € (dont 4.050,00 € de frais d'agence)
- Appartement de 54,66 m² = 36.000,00 € (dont 2.700,00 € de frais d'agence)
- Appartement de 70 m² = 47.000,00 € net vendeur
- Appartement de 108,71 m² = 82.000,00 € (dont 7.920,00 € de frais d'agence)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants ainsi que tout document en lien avec la vente de ces quatre appartements communaux situés rue de la Levée à Replonges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Avec 4 votes contre : Mesdames FLORE, GERTRUDES et Messieurs CHAREYRE, PROST, Conseillers Municipaux,

• **APPROBATION CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

APPROUVE la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public concernant 10 places de stationnement sur le quai Bouchacourt (matérialisées sur le plan joint sous le n°2) et 5 places sur la rue Jean Jaurès (matérialisées sur le plan joint sous le n°6) pour une durée de 15 ans à titre privatif au profit de la SCI SAINT MARTIN.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

➤ Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

↳ baisse de la fréquentation à la bibliothèque, proposition adoptée de recruter une personne en service civique pour une période de six mois avec un reste à charge pour la commune de 110 €/mois.

↳ organisation d'un festival de Théâtre du 6 au 8 octobre 2023 porté par les associations DESVIES et le Souffle de l'Espoir ;

↳ propositions de relogement en cours pour les résidents de la Cure ;

↳ début probable début mars prochains des travaux de transformation de la ludothèque par le CLEM;

➤ Monsieur Marc SAUVAGEON, 1^{er} Adjoint, prend ensuite la parole pour évoquer les travaux de la gendarmerie. La 1^{ère} tranche est finie avec un dépassement du budget. Les loyers seront donc revalorisés.

La 2^{ème} tranche débutera courant février 2023 pour une livraison fin octobre-début novembre.

Monsieur André PROST, Conseiller Municipal, souhaite connaître le coût global de la gendarmerie.

Il lui est répondu que celui-ci sera communiqué lorsque l'ensemble des travaux seront terminés.

➤ Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, indique ensuite que les fenêtres de la Mairie côté ouest vont être changées pour un coût d'environ 12.800,00 € hors-taxes.

Il fait part également du problème de toiture du centre fiscal (fuites récurrentes) pour lequel des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire ajoute que ce sujet est préoccupant car les travaux envisagés ne sont que des « pansements » et qu'il serait peut-être préférable à terme d'envisager la vente de ce bâtiment.

Concernant la chaudière des services techniques, Monsieur MARTINEZ informe que celle-ci sera remplacée par une chaudière récupérée à l'ancienne gendarmerie. Des devis ont également été demandés afin de tout passer en électrique.

➤ Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, évoque le spectacle de Noël des enfants du 16 décembre 2022 qui a été une réussite. Tout comme le repas des personnes de plus de 70 ans organisé le 22 décembre.

Elle indique que le repas républicain est programmé cette année au samedi 24 juin.

Monsieur le Maire informe que la kermesse de l'école aura lieu le 1^{er} juillet 2023 dans la cour de l'école pour des raisons de sécurité, puisque le grand prix de motonautisme doit se dérouler les 1^{er} et 2 juillet prochains.

Il évoque ensuite l'utilisation de l'espace cultuel de l'église en espace culturel, de manière temporaire, pour laquelle le prêtre affectataire Monsieur LE BOURGEOIS, a donné son autorisation. L'église ne pouvant être ouverte comme on le souhaite, un formulaire de demande de tenue d'une manifestation artistique dans une église devra être complété.

Il précise que l'église n'est pas classée mais que l'orgue et deux peintures le sont.

Il termine en indiquant qu'il n'y a pas de messe l'hiver à l'église de Saint-Laurent car il n'y a pas de chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51

Le Maire,

Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



Jean-Claude
MARTINEZ